



Le CHF : une tête de réseau d'associations de solidarité internationale émanant de la société civile

par le Bureau et l'équipe de coordination du Collectif Haïti de France

publié le 26 septembre 2013

Le CHF regroupe 80 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, travaillant avec près de 180 associations locales haïtiennes, elles-mêmes réparties sur tout le territoire d'Haïti. S'y ajoutent 150 membres individuels qui soutiennent le CHF, participent à ses campagnes de plaidoyers pour les droits essentiels en Haïti et contribuent à son développement.

Adhérer au Collectif, signifie accepter sa Charte et s'engager à :

- Travailler à la défense des droits humains des Haïtiens, tels que définis par les Nations Unies, la déclaration universelle des droits de l'homme, la Fédération internationale des droits de l'homme, comprenant notamment le droit de tout être humain à l'accès permanent à une nourriture convenable ;
- Favoriser l'échange entre les cultures haïtienne et française et leur compréhension réciproque ;
- Inscrire leurs actions dans le cadre d'un partenariat fondé sur le respect mutuel, l'échange d'expériences, l'évaluation des résultats, le souci de la formation réciproque ;
- Répondre aux besoins identifiés par les population concernées, en privilégiant les actions de développement à moyen et long terme, dans une perspective systématique de durabilité, ce qui passe par la valorisation des ressources et des savoir-faire locaux et la participation effective des populations aux prises de décisions ;
- Favoriser la consolidation ou l'émergence d'une administration publique décentralisée, participative et gérée dans la transparence ;
- S'imposer en France comme en Haïti, des obligations de transparence, de rigueur de gestion et de bilans partagés.

Par leur adhésion à la Charte du Collectif les membres :

- témoignent de leur conviction que la défense des droits économiques, sociaux et culturels d'une part, l'instauration des droits civiques et politiques, d'autre part, sont les supports d'une reconstruction réussie d'Haïti et les ferments d'une démocratie retrouvée.
- confèrent au CHF la qualité de « tête de réseau », et font de lui le garant du respect des engagements de cette Charte.

Du micro-projet local au projet à caractère transversal de portée nationale.

Les projets portés par les associations membres s'inscrivent dans la nécessité d'atteindre :

- une couverture des besoins fondamentaux, conforme aux huit objectifs du millénaire pour le développement, avec :
 - Accès à un toit, à la nourriture, à l'éducation par le soutien et/ou la création de centres d'accueil et de formation pour les enfants les plus démunis (soutien aux enfants des rues en foyers-écoles, parrainage des enfants des familles sans ressources) ;
 - Accès à l'eau, à l'hygiène et aux soins de santé (participation à la lutte contre les pandémies ; soutien à des dispensaires et des cliniques dentaires avec des programmes de prévention santé) ;
 - Accès à l'égalité des droits (protection de l'enfant, égalité pour tous et autonomisation de la femme) ;
 - Accès à l'énergie (sources variées d'énergies renouvelables avec le souci de protéger l'environnement) ;
 - Accès à la formation initiale et professionnelle (appui aux écoles du secteur public et privé) ;
 - Accès à un développement endogène et durable, grâce à un partenariat raisonné, construit dans la transversalité et dans la verticalité (bienfaiteurs-solidaires en France et bénéficiaires-solidaires en Haïti) .
- un soutien financier conjuguant création de valeur ajoutée et protection de l'environnement pour, par exemple :
 - un centre de traitements des déchets (programme de partenariat entre universitaires)
 - un reboisement agro-environnemental en essences fruitières et forestières (réponse positive à un appel à projet d'une collectivité territoriale et cofinancement d'une Agence de l'eau;
 - des ateliers de transformation de fruits (partenariat tri-partite entre un organisation de producteurs haïtiens, un réseau d'organismes de Solidarité Internationale et un ONG de développement rural)

Les engagements spécifiques, individuels ou collectifs au niveau des associations membres, contribuent au développement économique, social et humain d'Haïti au travers des partenariats établis entre le Collectif Haïti de France et trois ONG haïtiennes : le Groupe Médialternatif, le GARR et VETERIMED.

- Le partenariat avec le Groupe Médialternatif : comme un soutien au droit à l'information

Pour le CHF, l'information joue un rôle essentiel pour comprendre les enjeux du développement, y compris pour le respect de la liberté des personnes et des associations. C'est pourquoi, depuis 20 ans, le CHF poursuit sa mission d'informer sur Haïti.

Ce partenariat comporte trois aspects :

- Soutien au réseau haïtien « de correspondants en province » : il s'agit d'un programme de formation destiné à des journalistes basés dans les divers départements d'Haïti, travaillant pour Alterpresse, l'agence du Groupe Médialternatif. L'objectif étant de diffuser des informations émanant de l'ensemble du territoire haïtien.
- Transmission d'informations à l'ensemble des associations membres du CHF : Alterpresse, collabore à l'écriture de « Une Semaine en Haïti » (USH), en permettant la diffusion hebdomadaire des informations qu'elle juge essentielles dans la vie politique, économique, sociale, culturelle du pays.
- Accompagnement d'un réseau de Télé-centres Communautaires d'Informatique : Ce programme initié dans 6 camps d'accueil des réfugiés après le séisme, se poursuit actuellement dans 3 centres

culturels et centres sociaux de la banlieue de Port-au-Prince. Un autre télé-centre a été créé en zone rurale. Il offre à des jeunes la possibilité de maîtriser l'usage de l'informatique et d'internet dans une dynamique de développement culturel et intellectuel et dans un cadre d'émergence, à la fois individuelle et collective, des collégiens et lycéens.

- Le partenariat avec le GARR : comme un soutien aux droits humains

Pour nous CHF, le développement est un tout. Nous nous soucions non seulement du progrès social et du développement économique mais aussi des conditions « infra-humaines » dans lesquelles vivent ou survivent certains Haïtiens. Que ce soit en Haïti (absence d'identité et d'état civil pour environ 1 million de personnes), en République Dominicaine où plus de 500 000 travailleurs haïtiens ou descendants haïtiens vivent dans les bateys, en France (métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane), l'absence de pièces administratives fiables les condamne à subir toutes sortes d'abus (exploitation économique, prostitution, mise en centre de rétention, expulsions, etc) contre lesquels nous nous élevons. En outre, nous sommes persuadés que la défense des droits des populations haïtiennes ne peut qu'être bénéfique à la réussite de leurs projets de développement.

Cependant, le CHF ne saurait résoudre à lui seul des problèmes aussi complexes que ceux relevant du droit des migrants, et pour lesquels le respect et l'application des droits humains requièrent des traitements par des spécialistes. Aussi agit-il de concert avec d'autres ONG et Associations françaises : le CCFD, MIGREUROP, le GISTI, la CIMADE, la PAFHA...).

Concernant le partenariat engagé avec le GARR, celui-ci porte sur l'échange d'informations et la structuration d'une intervention auprès des migrants haïtiens en France, notamment dans le cadre du renforcement du droit à l'identité (état civil) et la sensibilisation des populations du milieu rural.

- Le partenariat avec VETERIMED : comme un soutien au droit à la souveraineté alimentaire

Depuis 2004, ce partenariat franco-haïtien a permis d'investir environ 250 000 €, consacrés à l'achat de 500 vaches, placées en gardiennage pour une durée de 4 ans auprès de familles paysannes. Les bénéficiaires sont à 90 % des mères qui élèvent seules leurs enfants. Toutes sont adhérentes à des associations locales ou à des coopératives. (décision n°

Cette opération résulte d'un partenariat entre:

> un groupe financeur géré par le Collectif Haïti de France. Ce sont les investisseurs français (adhérents individuels, institutions ou collectivités, groupes divers d'amis d'Haïti);

> un groupe technique porté par AVSF. Ce sont les accompagnateurs français (agronomes et vétérinaires français);

> un groupe organisateur animé par VETERIMED. Ce sont les opérateurs haïtiens (acheteurs de vaches, techniciens en santé animale, agents de suivi du programme, familles d'éleveurs, personnel technique des micro-laiteries et du service de commercialisation des produits laitiers).

Ce programme permet aux membres du CHF d'être acteurs-solidaires d'un développement endogène, durable et supportable d'une part et démontre qu'une démarche transversale de développement rural est possible d'autre part.

Le CHF a un double rôle à jouer pour une efficacité accrue de l'aide au développement. En réunissant en son sein des ressources humaines et des compétences technico-économiques, il se positionne comme :

1. un Gestionnaire de fonds

Le CHF, comme précisé ci-dessus, soutient, via ses associations membres, de nombreux micro-projets de terrain. C'est la proximité qui est valorisée quand la générosité des acteurs-bienfaiteurs est transformée en solidarité internationale au profit des acteurs-bénéficiaires.

Une des forces majeures de ce système réside dans le fait que chaque partenariat, fruit d'un investissement citoyen, s'inscrit dans le long-terme et est doté d'une grande capacité de résilience, favorisant ainsi la pérennité des structures locales et la continuité des actions dites « réponses aux besoins exprimés », y compris en période de forte instabilité, politique notamment.

En contre partie, ce type de partenariat est souvent limité dans ses ambitions faute de capacités financières suffisantes. Seules quelques Fondations de droit privé et les Collectivités Territoriales de droit public ont su faire confiance à cet engagement construit et soutenu grâce à des liens tissés entre sociétés civiles françaises et sociétés civiles haïtiennes et à ce dynamisme collectif affiché en France et investi en Haïti.

Or à l'analyse, il nous semble que, tant par leur nature que par leurs bénéficiaires, beaucoup de ces micro-projets s'inscrivent tout à fait dans la politique de développement redéfinie par le CICID et à financer par l'AFD.

En sa qualité de tête de réseau, le CHF est en capacité d'assumer l'interface technique entre ses associations membres et l'AFD et à ce titre souhaite bénéficier de fonds de développement ciblés sur les projets de développement (micro-projets et projets transversaux) et, dans cette hypothèse, se propose :

- ✓ de centraliser l'ensemble des demandes émanant de ses associations-membres rassemblées par secteur d'intervention
- ✓ d'évaluer la pertinence de ces demandes au regard des critères reformulés dans la nouvelle politique de développement ;
- ✓ de coordonner les demandes de financement en mutualisant les compétences exigées, en favorisant les relations entre les acteurs pour une mise commun de certains facteurs de faisabilité entre porteurs de projets selon les thématiques développées, les zones de réalisation et les ressources nécessaires ;
- ✓ de mettre en cohérence « budget et projet » pour assurer le suivi technico-économique de la réalisation grâce à l'instauration de 2 services experts en montage technique de projets et en comptabilité-gestion;
- ✓ de créer, au démarrage du projet, les conditions d'un suivi et d'une évaluation assurés par une tierce-personne qui s'appuierait sur l'auto-évaluation amélioratrice des acteurs-réalisateurs.
- ✓ d'établir le rapport technique et financier annuel, rendant compte de l'utilisation des sommes allouées, projet par projet, via un bilan d'actions consolidé.

2. Un facilitateur de relations et d'actions

En tant que tête de réseau, le CHF s'est engagé dans une démarche « d'amélioration permanente » en matière de conduite de projet. Cette réflexion, initiée lors des rencontres nationales de 2008, s'est poursuivie en 2010 et s'est concrétisée par l'édition d'un « Guide de bonnes pratiques », intitulé : « Des projets et des hommes : pour un partenariat constructif en Haïti ».

Dans le même état d'esprit, le CHF a été co-organisateur des journées « Éducation et Développement » en 2012 et 2013 qui, là aussi, ont donné lieu à l'édition d'un « Recueil de recommandations » à l'usage des associations engagées dans des projets de soutien au système scolaire en Haïti.

D'expérience, nous constatons que le besoin de formation est permanent, en particulier en ce qui a trait au montage de projet, depuis la définition jusqu'à son suivi-évaluation, en passant par la formalisation. Le CHF, n'entend pas agir en tant que formateur direct mais souhaite au contraire jouer le rôle de facilitateur en aiguillant les associations vers des organismes et/ou personnes ressources proches de leur implantation géographique. Nous y voyons un double avantage : une économie de moyens au service d'un gain de compétence et d'ouverture. En effet, quelle que soit la taille, le type de projet, le pays concerné, partager ses questionnements, ses échecs, ses réussites, en toute confiance et transparence, s'avère toujours fructueux pour une association de solidarité internationale.

En conséquence, nous vous demandons d'apprécier l'importance de notre particularité et même de notre singularité de Collectif d'associations porteuses de projets dont le budget global annuel dépasse les 3 millions d'euros. Nos possibilités de création, de mutualisation, de réalisation des micro-projets qui constituent une école de la responsabilisation, mériteraient que le CHF émarge sur les fonds européens de soutien au développement d'Haïti. Il nous manque cette reconnaissance par les autorités françaises concernées, de ce que nous sommes, des valeurs que nous défendons, des partenariats que nous développons et des actions que nous menons.

Nous souhaitons que vous puissiez comprendre que notre attente vis à vis de l'AFD se situe à trois niveaux :

- ✓ l'affirmation de cette reconnaissance officielle pour notre humanisme, notre savoir-faire et notre expérience de proximité en ayant, pour le CHF, un siège au futur CNDSI;
- ✓ l'octroi d'un fonds de développement dédié à l'appui des projets de développement ;
- ✓ le financement pour le renforcement des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de notre mission de gestionnaire de fonds, d'une part et de facilitateur d'actions, d'autre part.

Espérant vous avoir convaincu du bien-fondé de notre requête, nous vous remercions de l'attention portée à ce courrier et souhaitons vivement vous rencontrer pour répondre de vive voix à toutes les interrogations suscitées par notre démarche et rapidement vous présenter les éléments constitutifs de notre budget-programme pour l'année 2014.